



**EXPERTISE AUTOMOBILE  
&  
FIXATION DE VALEUR**

**VOUS AUSSI  
VOUS Y AVEZ DROIT!**

**LA LOI** **NOUVEAU**  
**VOUS PROTÈGE**

L2111-5-1 du 17/03/2014  
et L2111-5-2 du 03/12/2020.

**TOTALE LIBERTÉ  
DE CHOIX**

**SANS AVANCE  
DE FRAIS QUE  
VOTRE RÉPARATEUR  
SOIT OU NON AGRÉÉ.**

## **NOS ENGAGEMENTS**

### **EN CAS DE SINISTRE :**

- ✓ Nous vous apporterons toute l'information sur la convention IDA IRSA.
- ✓ À votre demande\*, votre assureur nous règle directement l'indemnité garantie.
- ✓ Nous réceptionnons le véhicule, tenons compte de votre orientation et pré-estimons :
  - sa plus juste valeur vénale,
  - le process de réparation adapté (âge, état, valeur vénale).
- ✓ Nous accueillons « l'expert-assureur » et nous nous engageons à vous représenter dans l'expertise contradictoire.
- ✓ Nous vous informons si nous jugeons que l'estimation de « l'expert-assureur » est en votre défaveur.
- ✓ À votre demande, nous nous chargeons de faire ré-expertiser votre véhicule par un « expert-assuré » autonome de votre compagnie d'assurance.
- ✓ Nous vous remettons le rapport d'expertise contradictoire nécessaire à faire valoir vos droits auprès de votre assureur.

### **POUR FIXATION DE VALEUR**

- ▶ **VÉHICULE DE COLLECTION**
- ▶ **VÉHICULE EN BON ÉTAT :**

- ✓ Sur rendez-vous dans nos ateliers, notre expert partenaire viendra réévaluer la valeur vénale de votre véhicule.
- ✓ Un rapport à faire valoir auprès de votre assureurs vous sera remis.

**299,50<sup>€TTC</sup>**